



Objectifs

Mettre à niveau ses connaissances et compétences pour pouvoir continuer à exercer la fonction SSIAP2.

Durée

14h – 2 jours

Public

- Titulaire de la qualification SSIAP2 ou équivalent arrivant au bout de la validité de 3 ans de sa qualification initiale ou de son dernier recyclage

Pré-requis

- Qualification SSIAP2 ou reconnue équivalente ou attestation de recyclage de moins de 3 ans
- Qualification en secourisme en cours de validité

Nombre de stagiaires

12 stagiaires par session

Type de formation

En Inter ou intraentreprise

Référence réglementaire

Arrêté du 02/05/2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH).

Contenu

1-Prévention (4h)

- Rappel sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie en ERP et IGH

2-Les moyens de secours (2h)

- Revue des différents moyens de secours
- Evolution de la réglementation

3-Gestion du PC de sécurité (3h)

- Gestion d'une alarme
- Alerte et réception des secours (ERP/IGH)
- Gestion d'une évacuation
- Compte-rendu à la hiérarchie

4-Organisation d'une séance de formation (2h)

- Pratique de l'animation
- Déroulement chronologique d'une séance

5-L'équipe de sécurité incendie (3h)

- Organiser l'accueil d'un nouvel agent
- Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
- Gérer les conflits
- Gestion des documents administratifs

Formateurs

Anciens Préventionnistes / Formateurs en prévention incendie qualifiés SSIAP 3

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé participatif / Etudes de cas / Mises en situations pratiques
- Diaporamas & Vidéos pédagogiques / PC de sécurité équipé d'un SSI de cat. A / Aire de feu et moyens d'extinction / Autres moyens

Validation de la formation

- Présence des stagiaires à l'ensemble des séquences programmées attestée par fiches d'emargement.
- Test d'évaluation des connaissances du candidat. Une remise à niveau pourra être proposée en cas de défaillance notoire du candidat
- Délivrance d'une attestation de recyclage SSIAP2